

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 17**7 janvier 2004****SOMMAIRE**

Alpha Technologies International S.A., Ehlerange	795	FAS, Fiduciaire et Agence de Services S.A., Lu- xembourg	785
Alternative Finance S.A., Luxembourg	808	FAS, Fiduciaire et Agence de Services S.A., Lu- xembourg	785
Altuma S.A., Luxembourg	782	FAS, Fiduciaire et Agence de Services S.A., Lu- xembourg	815
Amauel S.A., Luxembourg-Kirchberg	773	Fast Food, S.à r.l., Nommern	812
Angewi S.A., Luxembourg	797	Ferodi S.A., Foetz	813
Arca Estate S.A., Luxembourg	809	FIDUGARE S.A., Fiduciaire de la Gare S.A., Ber- trange	786
Astonia S.A., Luxembourg	779	Fimopriv H S.A., Luxembourg	770
Batiplan S.A., Luxembourg	770	Fimopriv H S.A., Luxembourg	770
Becker et fils, S.à r.l., Echternach	799	G-Equity Fix Conseil S.A., Luxembourg	813
Bel Capital S.A., Luxembourg	809	Gammafund Capital S.A., Luxembourg	814
Belu Capital S.A., Luxembourg	814	Gardy S.A., Dudelange	805
Blubay S.A., Luxembourg	816	GH Fluximmo S.A., Luxembourg	786
Blubay S.A., Luxembourg	816	Goldbell S.A., Luxembourg	770
Blubay Trademark Holding S.A., Luxembourg	796	Hema Luxembourg, Succursale, Luxembourg	804
Boucherie-Charcuterie Lucullutz, S.à r.l., Bissen	773	Hilbert S.A., Steinfort	796
Caschbest-Luxembourg, S.à r.l., Alzingen	778	Immo Verdes S.A., Esch-sur-Alzette	794
CIPARI S.A., Compagnie Internationale de Parti- cipation et d'Investissement, Luxembourg	795	Immobilière du Hameau S.A., Luxembourg	775
CIPARI S.A., Compagnie Internationale de Parti- cipation et d'Investissement, Luxembourg	795	International Fashion Factors, S.à r.l., Luxem- bourg	793
Comptoir Immobilier et Financier S.A., Luxem- bourg	775	Iskra S.A., Luxembourg	808
Cooper Cameron (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	771	Larven S.A., Luxembourg	814
Dexia Quant, Sicav, Luxembourg	812	Lorflex, S.à r.l., Foetz	797
Elvire, S.à r.l., Diekirch	801	Luxembourg Orthopaedic Research, S.à r.l., Lu- xembourg	808
ES-Capital S.A., Luxembourg	811	Materis Acquisitions S.A., Luxembourg	789
ES-Capital S.A., Luxembourg	815	Materis Acquisitions S.A., Luxembourg	793
ES-Investment S.A., Luxembourg	813	Media Travel S.A., Luxembourg	776
Eurobaltica Holding S.A., Luxembourg	794	Medical Research Consultant Luxembourg S.A., Clémency	812
Eurobaltica Holding S.A., Luxembourg	794	Mirix Finances S.A., Bertrange	788
Ex Libris (Luxembourg) S.A., Luxembourg	802	Newbusiness Service, S.à r.l., Windhof	797
FAS, Fiduciaire et Agence de Services S.A., Lu- xembourg	784	Niederval Holding S.A., Senningerberg	811
FAS, Fiduciaire et Agence de Services S.A., Lu- xembourg	784	Oronte S.A., Luxembourg	776
FAS, Fiduciaire et Agence de Services S.A., Lu- xembourg	784	Panel Capital S.A., Luxembourg	813
FAS, Fiduciaire et Agence de Services S.A., Lu- xembourg	785	R.P.E. S.A.H., Senningerberg	810
		Regency Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	815

Richmond Holdings 2000 S.A., Luxembourg	803	Sports et Loisirs Concept S.A., Senningerberg	775
RM Investing SCI, Echternach	798	Stoke Holding S.A., Luxembourg	771
Sedes S.A., Howald	810	Sunningdale Properties, S.à r.l., Luxembourg	810
Serendi, Serendipity International Consulting S.A., Luxembourg	801	Sunny Side Up S.A., Dudelange	774
SFS Management S.A., Luxembourg	816	Terre d'Images, S.à r.l., Luxembourg	808
SFS Management S.A., Luxembourg	816	Testun Holding S.A., Senningerberg	811
Short Capital S.A., Luxembourg	807	UMTT S.A., Luxembourg	812
Smart, S.à r.l., Luxembourg	797	UMTT S.A., Luxembourg	815
Société Européenne d'Isolation S.A., Luxembourg	810	Universeal Europe S.A., Ehlerange	779
Société Financière Diane S.A., Luxembourg	774	Universeal Europe S.A., Ehlerange	785
Socofimmo Holdings S.A., Luxembourg	786	Valmy Technologies S.A., Luxembourg	810
Sofim S.A.H., Senningerberg	811	VL-Concept, S.à r.l., Luxembourg	809
		West Air Luxembourg S.A., Luxembourg	796
		Willburn Consulting S.A., Luxembourg	809

FIMOPRIV H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 83.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03414, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Y. Mertz

Administrateur

(084086.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FIMOPRIV H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 83.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03412, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Y. Mertz

Administrateur

(084087.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GOLDBELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04300, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083963.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BATIPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 46.234.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083971.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

STOKE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 71.992.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 12 novembre 2002 a élu comme administrateurs:

- Mr Magnús Kristinnsson, residing in Búhamri 11, IS-600 Vestmannaeyjar, Iceland
- Mr Hafliði Þórsson, residing in Brekkutúni 21, IS-200 Kópavogur, Iceland
- Mr Júlíus Bjarnason, residing in Hjarðarhaga 15, IS-107 Reykjavík, Iceland
- Mr Eggert Á Gíslason, residing in Suðurhús 13, IS-112 Reykjavík, Iceland
- Mr Þorvaldur Jónsson, residing in Valhúsabraut 39, IS-170 Seltjarnarnes, Iceland
- Mr Þorsteinn Vilhelmsson, residing in Ísalind 25, IS-200 Kópavogur, Iceland
- Mr Gísli Einarsson, residing in Stigahlíð 91, IS-105 Reykjavík, Iceland

et comme Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE, Reykjavík, Iceland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour STOKE HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083416.3/1021/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

COOPER CAMERON (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 90.441.

In the year two thousand and three, on the first day of July.

Before Us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

COOPER CAMERON (GIBRALTAR) LIMITED, with registered office at 4 Pitman's Alley, Gibraltar, represented by Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Gibraltar, on June 26th, 2003, which shall be annexed hereto.

The prenamed company COOPER CAMERON (GIBRALTAR) LIMITED, is the sole partner of COOPER CAMERON (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 90.441,

incorporated on the 17th of December 2002, published in the Mémorial C n° 115 from February 5, 2003.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by 85,990,850.- € (eighty-five million nine hundred ninety thousand eight hundred fifty Euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- € (twelve thousand five hundred Euros) to 86,003,350.- € (eighty-six million three thousand three hundred fifty Euros) by the issue of 1,719,817 (one million seven hundred nineteen thousand eight hundred seventeen) new parts with a par value of 50.- € (fifty Euros) together with an issue premium of 773,917,837.- € (seven hundred seventy-three million nine hundred seventeen thousand eight hundred thirty-seven Euros).

2. Subscription by COOPER CAMERON (GIBRALTAR) LIMITED, a company with registered office at 4 Pitman's Alley, Gibraltar, of 1,719,817 (one million seven hundred nineteen thousand eight hundred seventeen) new parts and payment by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 7 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the capital of the company by an amount of 85,990,850.- € (eighty-five million nine hundred ninety thousand eight hundred fifty Euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- € (twelve thousand five hundred Euros) to 86,003,350.- € (eighty-six million three thousand three hundred fifty Euros) by the issue of 1,719,817 (one million seven hundred nineteen thousand eight hundred seventeen) new parts with a par value of 50.- € (fifty Euros) each together with total issue premiums of 773,917,837.- € (seven hundred seventy-three million nine hundred seventeen thousand eight hundred thirty-seven Euros) each having the same rights as the existing parts as of today.

Subscription

Thereupon COOPER CAMERON (GIBRALTAR) LIMITED, a company with registered office at 4 Pitman's Alley, Gibraltar, represented by Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting through a special proxy has

declared to subscribe all the 1,719,817 (one million seven hundred nineteen thousand eight hundred seventeen) new parts and to pay them at a total price of 85,990,850.- € (eighty-five million nine hundred ninety thousand eight hundred fifty Euros) by the contribution in kind effected by the subscriber of all its assets and liabilities together constituting its entire net equity.

The net assets are totalling 859,908,687.- € (eight hundred fifty-nine million nine hundred and eight thousand six hundred eighty-seven Euros).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 7 of the Company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 7. The corporate capital is set at 86,003,350.- € (eighty-six million three thousand three hundred fifty Euros) divided into 1,720,067 (one million seven hundred twenty thousand sixty-seven) parts having a par value of fifty euros (50.- EUR) each. The share premium amounts to 773,917,837.- € (seven hundred seventy-three million nine hundred seventeen thousand eight hundred thirty-seven Euros).

Evaluation and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand euros.

The contribution in kind consisting in the Total Assets and Liabilities of a company incorporated in the European Union, the company refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption. The expression Total Assets and Liabilities includes the items listed in COOPER CAMERON (GIBRALTAR) LIMITED's balance sheet dated 1st July 2003, and any unknown assets and liabilities as at 1st July 2003.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le premier juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société COOPER CAMERON (GIBRALTAR) LIMITED, avec siège social à 4, Pitman's Alley, Gibraltar, ici représentée par M^e Alain Steichen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2003, laquelle demeurera annexée au présent acte.

La prédite société COOPER CAMERON (GIBRALTAR) LIMITED est l'associé unique de la société à responsabilité limitée COOPER CAMERON (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 90.441, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C n° 115 du 5 février 2003.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social souscrit d'un montant de quatre-vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante euros (85.990.850,- €) afin de le porter de son montant actuel de 12.500.- € (douze mille cinq cents euros) à quatre-vingt-six millions trois mille trois cent cinquante Euros (86.003.350,- €) par l'émission d'un million sept cent dix-neuf mille huit cent dix-sept (1.719.817) nouvelles parts d'une valeur nominale de 50.- € (cinquante euros) chacune ensemble avec des primes d'émission totalisant sept cent soixante-treize millions neuf cent dix-sept mille huit cent trente-sept euros (773.917.837,- €).

2) Souscription des 1.719.817 nouvelles parts par COOPER CAMERON (GIBRALTAR) LIMITED et libération de ces parts par un apport en nature de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.

3) Modification du paragraphe 1 de l'Article 7 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre-vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante euros (85.990.850,- €) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,- € (douze mille cinq cents euros) à quatre-vingt-six millions trois mille trois cent cinquante euros (86.003.350,- €) par l'émission d'un million sept cent dix-neuf mille huit cent dix-sept (1.719.817) nouvelles parts d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- €) chacune ensemble avec des primes d'émission totalisant sept cent soixante-treize millions neuf cent dix-sept mille huit cent trente-sept euros (773.917.837,- €) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes.

Souscription

COOPER CAMERON (GIBRALTAR) LIMITED, ayant son siège social à 4, Pitman's Alley, Gibraltar, représentée ici par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, a déclaré souscrire les un million sept cent dix-neuf mille huit cent dix-sept (1.719.817) nouvelles parts entièrement libérées au prix de quatre-vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante euros (85.990.850,- €) par un apport en nature de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société constituant son capital net total.

L'actif net total s'élève à huit cent cinquante-neuf millions neuf cent huit mille six cent quatre-vingt-sept euros (859.908.687,- €).

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, le premier paragraphe de l'Article 7 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

Art. 7. Le capital social est fixé à quatre-vingt-six millions trois mille trois cent cinquante euros (86.003.350,- \€) représenté par un million sept cent vingt mille soixante-sept (1.720.067) parts d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- €) chacune. En plus du capital social, des primes d'émission pour un montant total de sept cent soixante-treize millions neuf cent dix-sept mille huit cent trente-sept euros (773.917.837,- €) ont été payées sur les parts.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à six mille euros.

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en «l'intégralité du patrimoine» d'une société établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. L'expression «intégralité du patrimoine» comprend les éléments figurant au bilan de COOPER CAMERON (GIBRALTAR) LIMITED tel qu'établi au 1^{er} juillet 2003, ainsi que tous les autres actifs et passifs de COOPER CAMERON (GIBRALTAR) LIMITED non connus au 1^{er} juillet 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2003.

P. Bettingen.

(082542.3/202/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

AMAUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 81.392.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(083349.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE LUCULLUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7777 Bissen, 2, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 62.500.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2003, réf. DSO-AL00053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(083367.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SOCIETE FINANCIERE DIANE, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 70.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent Domiciliaire

Signature

(084089.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SUNNY SIDE UP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3591 Dudelange, 108, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 69.018.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 novembre 2003 à Dudelange

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Fabienne Demarcin qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-François Chaumont et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric De Goldschmidt-Rothschild.

Le Président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'assemblée générale ordinaire, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

L'ordre du jour est le suivant:

1. Constatation de la libération intégrale du capital social.

Exposé

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale ordinaire prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Les actionnaires constatent que le capital social, fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, a été libéré intégralement par des versements en espèces, en date du 5 novembre 2003, de sorte que la somme de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 12 heures.

F. Demarcin / J.-F. Chaumont / F. De Goldschmidt-Rothschild

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Liste de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 novembre 2003 à Dudelange

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Présents ou représentés	Signature
Fabienne Demarcin	1.249	présente	Signature
Luc David	1	présent	Signature
Total (100%)	1.250		

F. Demarcin / J.-F. Chaumont / F. De Goldschmidt-Rothschild

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081759.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

IMMOBILIERE DU HAMEAU, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 82.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03410, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

P. Rochas

Administrateur

(084088.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

**COMPTOIR IMMOBILIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme,
(anc. WORLD SOFTWARE TECHNOLOGY S.A.).**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 69.381.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société,
qui s'est tenue en date du 1^{er} décembre 2003 au siège social*

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Le conseil d'administration se compose de:

Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich,

Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (B),

Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

Le commissaire aux comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083700.3/806/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SPORTS ET LOISIRS CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 59.330.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société, en date du 9 juin 2003

- L'assemblée révoque M. Patrick Marco de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2002 et lui donne quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement Mlle Geneviève Baué, employée privée, Senningerberg, avec effet au 31 décembre 2002.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004, comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Thierry Schmit, Senningerberg (GDL)

- M. Paul Albrecht, Senningerberg (GDL)

- Mlle Armelle Beato, Senningerberg (GDL)

Commissaire aux comptes:

- Mlle Geneviève Baué, Senningerberg (GDL)

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083610.3/032/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

MEDIA TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 40.016.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03933, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083686.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ORONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 97.351.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Eric Ballouhey, dirigeant d'entreprises, demeurant au 2, avenue Hoche, Paris, ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;
2. Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg 16, rue Eugène Wolff, ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de **ORONTE S.A.**

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'Euros (€ 10.000.000,-) représenté par dix mille (10.000,-) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à dix heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième lundi du mois de mai en 2005.

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Eric Ballouhey, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
- Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action	1
Total: mille actions.	1.000

Les mille actions (1.000) sont libérées comme suit:

neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions par apport de 333 actions de la société GRANDS MOULINS DE MAURITANIE, une (1) action par un versement en espèces de mille euros (1.000,-), le prédit montant se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Les titres susmentionnés ont été mis à la disposition de la société. Les prédits titres font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Jean Bernard Zeimet, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Un exemplaire de rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Eric Ballouhey, dirigeant d'entreprises, né à Fontaine Bleau (France), le 29 août 1971, demeurant à F-75008 Paris, 2, avenue Hoche;

b) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 45, rue Haard;

c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce des sociétés et associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, sous-directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2003, vol. 894, fol. 8, case 11. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2003.

F. Kessler.

(083137.3/219/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

CASCHBEST-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R. C. Luxembourg B 31.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 16 décembre 2003.

Signature.

(083518.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

UNIVERSEAL EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4384 Ehlerange, Z. I. Zare, Bâtiment MGM.
R. C. Luxembourg B 77.679.

Suite du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 10 septembre 2003

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du conseil d'administration et explication du bilan fait par M. Bauer. Après lecture de son rapport par M. Larbière, GEFCO S.A., certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes pertes et profits sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte pertes et profits.

6) Par votes spéciaux, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083522.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ASTONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 97.330.

STATUTS

L'an deux mille trois, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. RAINE ENTERPRISES LLC, une société de droit américain, avec siège social à 46, State Street Albany NY 12207 (États-Unis d'Amérique), ici représentée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée à l'Île de Man en date du 15 octobre 2003.

2. M^e Marianne Goebel, prénommée.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination ASTONIA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million Euro (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises

avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 9.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille et quatre. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) RAINE ENTREPRISES LLC, prénommée	30.900,-	30.900,-	309
2) Marianne Goebel, prénommée	100,-	100,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille six cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,
 - Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg,
 - Madame Maggy Kohl-Birget, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2009.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, vol. 141S, fol. 57, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

J. Elvinger.

(083107.3/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

ALTUMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 97.407.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ADAMSTOWN LTD, R.C. Ile Maurice n° 6/99/5297, une société établie et ayant son siège social au Les Cascades, rue Edith Cavell, Port Louis, République de Maurice,

2) Monsieur Jacques Simon, administrateur de société, né le 18 janvier 1937 à Lyon, France, demeurant au 45, rue du Général Delestraint, F-75016, Paris, France,

tous les deux ici représentés par Madame Julia Gashkova, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 24 respectivement le 27 novembre 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALTUMA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la recherche de prestataires de services, de spécialistes ou de professionnels dans quelque domaine que ce soit pour le compte de tiers et se chargera en tant qu'intermédiaire de mettre ceux-ci en relation.

La Société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou l'extension de ses opérations.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ADAMSTOWN LTD, préqualifiée, mille cinquante-quatre actions.	1.054
2) Monsieur Jacques Simon, préqualifié, deux mille quarante-six actions.	2.046
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jacques Simon, administrateur de société, né le 18 janvier 1937 à Lyon, France, demeurant au 45, rue du Général Delestraint, F-75016, Paris, France,

b) Monsieur Michel Antolinos, administrateur de société, né le 24 novembre 1941 à Lyon, France, demeurant au 21, Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève, Suisse, et

c) Monsieur Philippe Pedrini, administrateur de société, né le 15 novembre 1958 à Longwy, France, demeurant au 27, rue de la Gare, L-8229 Mamer.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant au 78, rue A. Asselberg, B-1180 Bruxelles, Belgique.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

5) Le siège de la Société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Gashkova, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, vol. 141S, fol. 60, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083751.3/230/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FAS, FIDUCIAIRE ET AGENCE DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.241.

Publication Mémorial C numéro 79 - pages 3725-3727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du jeudi 14 mai 1998

Le bilan au 31 décembre 1997, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03575, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FAS S.A.

Signatures

(083912.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FAS, FIDUCIAIRE ET AGENCE DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.241.

Publication Mémorial C numéro 79 - 1988 pages 3725-3727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du vendredi 14 mai 1999

Le bilan au 31 décembre 1998, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03572, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FAS S.A.

Signatures

(083913.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FAS, FIDUCIAIRE ET AGENCE DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.241.

Publication Mémorial C numéro 79 - 1988 pages 3725-3727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du jeudi 11 mai 2000

Le bilan au 31 décembre 1999, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03570, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FAS S.A.

Signatures

(083914.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FAS, FIDUCIAIRE ET AGENCE DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.241.

Publication Mémorial C numéro 79 - 1988 pages 3725-3727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du jeudi 10 mai 2001

Le bilan au 31 décembre 2000, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03569, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FAS S.A.

Signatures

(083916.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FAS, FIDUCIAIRE ET AGENCE DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.241.

Publication Mémorial C numéro 79 - 1988 pages 3725-3727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du jeudi 10 mai 2001

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf, divisé en mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale.»

Pour la société

FAS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03569.

(083915.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FAS, FIDUCIAIRE ET AGENCE DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.241.

Publication Mémorial C numéro 79 - 1988 pages 3725-3727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du jeudi 9 mai 2002

Le bilan au 31 décembre 2001, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FAS S.A.

Signatures

(083917.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

UNIVERSEAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z. I. Zare, Bâtiment MGM.

R. C. Luxembourg B 77.679.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 16 décembre 2003.

Signature.

(083520.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

FIDUGARE S.A., FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 54.075.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

A.J. Tummers

Administrateur-délégué

(083680.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SOCOFIMMO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 38, avenue Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 35.668.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

J. Van Rysselberghe / E. D'Hondt

Administrateur / Administrateur

(083684.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GH FLUXIMMO, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.408.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Maître Jean-Paul Kill, avocat à la Cour, né le 4 juillet 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 22-24, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2) MARITIME & COMMERCIAL CONSULTING, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 37.113, une société avec siège social au 22-24, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ici représentée par Maître Jean-Paul Kill, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GH FLUXIMMO.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que de toutes propriétés et droits immobiliers.

La société a encore pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois d'avril à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Maître Jean-Paul Kill, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	999
2) MARITIME & COMMERCIAL CONSULTING, S.à r.l., préqualifiée, une action.	1
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Maître Jean-Paul Kill, avocat à la Cour, né le 4 juillet 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 22-24, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
 - b) MARITIME & COMMERCIAL CONSULTING, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 37.113, une société avec siège social au 22-24, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
 - c) Monsieur Gustave Vogel, traducteur-interprète assermenté, né le 10 juillet 1948 à Dudelange, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - EUROTRUST, R. C. Luxembourg B n° 86.381, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
 - 5) Le siège de la Société est fixé au 22-24, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
- Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Kill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 36, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083755.3/230/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MIRIX FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 91.638.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 3 décembre 2003 que L'assemblée élit en remplacement de Monsieur Yves Magard, administrateur révoqué:

Monsieur Arthur Phong, employé privé, demeurant à Bertrange,

Qui terminera le mandat en cours prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit.

Suite à ce changement, le conseil d'administration sera composé comme suit:

- Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, en qualité d'administrateur-délégué,
- Monsieur Jean-François Visilit, administrateur de société, demeurant à L-5501 Remich, 8, rue Enz, en qualité d'administrateur-délégué,
- Monsieur Arthur Phong, employé privé, demeurant à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, en qualité d'administrateur,

jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083849.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

**MATERIS ACQUISITIONS, Société Anonyme,
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 80.217.

In the year two thousand and three, on the seventh of November.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MATERIS PARTICIPATIONS, a Luxembourg «Société anonyme», with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 79.148, owner of four million sixty-seven thousand seven hundred twenty-nine (4,067,729) shares, representing the entire share capital of MATERIS ACQUISITIONS, a «Société à responsabilité limitée» with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 80.217 (the «Company»),

here represented by Mr Nicolas Cuisset, private employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdal, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Paris, France on November 6, 2003.

A copy of such power of attorney, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, representing the sole shareholder and the entire subscribed capital of the Company, requested the undersigned notary to state that:

I. MATERIS ACQUISITIONS, a «Société à responsabilité limitée» with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 80.217 (the «Company»).

II. The share capital of MATERIS ACQUISITIONS amounts to one hundred one million six hundred thirty-nine thousand two hundred twenty-five Euros (EUR 101,639,225.-) and is represented by four million sixty-seven thousand seven hundred twenty-nine (4,067,729) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. MATERIS PARTICIPATIONS, prenamed, is the sole owner of all the four million sixty-seven thousand seven hundred twenty-nine (4,067,729) shares.

IV. The sole shareholder resolves to change the legal form of the Company from that of a «Société à responsabilité limitée» into that of a «Société anonyme», without discontinuity of its legal status under the name of MATERIS ACQUISITIONS.

The change of legal status is made on the basis of an independent auditor's report established by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, according to the Luxembourg Law of commercial companies, and in particular article 26-1 and 32-1 of the law, which report states, that:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the assets and liabilities of the Company, which corresponds at least to the shareholder's equity of the Company (EUR 101,192,414) and hence its issued share capital amounting to 101,693,225 divided into 4,067,729 of EUR 25 each, its loss brought forward of EUR 1,044,241 and profit for the financial period of EUR 543,430.»

The said auditors report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

V. The sole shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in order to comply with the Luxembourg Company law.

These shall henceforth have the content reproduced in the French version hereafter.

VI. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Olivier Legrain, residing at address at 8, Passage Saint Ferdinand, F-92200 Neuilly-Sur-Seine, France, the present manager of the Company and to grant him discharge for the exercise of his mandate until today.

VII. The sole shareholder resolves to appoint as new directors until the annual shareholders' meeting convened for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003:

- Mr Olivier Legrain, residing at 8, Passage Saint Ferdinand, F-92200 Neuilly-Sur-Seine, France;
- Mr Georges Nordmann, residing at 10, rue Copernic, F-75116 Paris, France;
- Mr Arnaud Lay, residing at 20, avenue de Versailles, F-75016 Paris, France.

VIII. The sole shareholder resolved to appoint as statutory auditor ERNST & YOUNG Société Anonyme, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, until the annual shareholders' meeting convened for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its registration in Luxembourg are estimated at three thousand euros.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MATERIS PARTICIPATIONS, une Société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.148, propriétaire de quatre millions soixante-sept mille sept cent vingt-neuf (4.067.729) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de MATERIS ACQUISITIONS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.217 (la «Société»),

ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé, ayant son adresse professionnelle à 7, Parc d'Activité Syrdal, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France le 6 novembre 2003.

Une copie de cette procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentant la seule associée et l'ensemble du capital social souscrit de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. MATERIS ACQUISITIONS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.217 (la «Société»).

II. Le capital social de MATERIS ACQUISITIONS s'élève à cent un millions six cent quatre-vingt-treize mille deux cent vingt-cinq Euros (EUR 101.693.225,-) représenté par quatre millions soixante-sept mille sept cent vingt-neuf (4.067.729) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. MATERIS PARTICIPATIONS, prédésignée, est la seule propriétaire des quatre millions soixante-sept mille sept cent vingt-neuf (4.067.729) parts sociales.

IV. L'associée unique décide de transformer la forme juridique de la Société de celle d'une société à responsabilité limitée en celle d'une société anonyme, sans changement de sa personnalité juridique sous la dénomination sociale de MATERIS ACQUISITIONS.

La transformation de la Société de la forme de société à responsabilité limitée en société anonyme se fait sur base du rapport d'un réviseur d'entreprises établi, conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales et notamment à l'article 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the assets and liabilities of the Company, which corresponds at least to the shareholder's equity of the Company (EUR 101,192,414) and hence its issued share capital amounting to 101,693,225 divided into 4,067,729 of EUR 25 each, its loss brought forward of EUR 1,044,241 and profit for the financial period of EUR 543,430.»

Lequel rapport après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

V. En vue de se conformer avec la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, l'associée unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MATERIS ACQUISITIONS (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toute espèce et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimée utile pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent un millions six cent quatre-vingt-treize mille deux cent vingt-cinq Euros (EUR 101.693.225,-) représenté par quatre millions soixante-sept mille sept cent vingt-neuf (4.067.729) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra également être convoquée sur demande écrite de tout actionnaire. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal et/ou bancaire au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays de l'Union Européenne, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

D. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunications permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation, et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

VI. L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Olivier Legrain, demeurant à 8, Passage Saint Ferdinand, F-92200 Neuilly-Sur-Seine gérant actuel de la Société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

VII. L'associé unique décide de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Mr Olivier Legrain, demeurant à 8, Passage Saint Ferdinand, F-92200 Neuilly-Sur-Seine, France;
- Mr Georges Nordmann, demeurant à 10, rue Copernic, F-75116 Paris, France;
- Mr Arnaud Lay, demeurant à 20, avenue de Versailles, F-75016 Paris, France;

VIII. L'associé unique décide de nommer comme commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège au 6, rue Jean Monnet, jusqu'à la l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de son enregistrement au Luxembourg à environ trois mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, vol. 141S, fol. 27, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

J. Elvinger.

(083776.3/211/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MATERIS ACQUISITIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 80.217.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083778.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

INTERNATIONAL FASHION FACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 54.558.

Assemblée générale extraordinaire des actinnaires, tenue à Luxembourg, le 18 novembre 2003 à 10.00 heures

Ordre du jour:

1. Changement du siège de la société.

Procès-verbal

Au début de la réunion, qui est ouverte par Mlle Domegan Deirdre, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire M. Linchet Claude et comme scrutateur Mme Plagnieux-Maire Sabine tous présents et ce acceptant.

Résolutions

1) Par votes spéciaux, l'assemblée décide de transférer le siège social actuel à l'intérieur de la commune de Luxembourg et ce avec effet au 15 décembre 2003. La nouvelle adresse sera 59, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083532.3/725/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

EUROBALTICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 76.458.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 770 du 20 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROBALTICA HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(083381.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

EUROBALTICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 76.458.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 770 du 20 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROBALTICA HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(083383.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

IMMO VERDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 50, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.783.

L'an deux mille trois, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO VERDES S.A., ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 89, rue d'Eich,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 avril 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 377 du 15 juillet 1997.

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 3 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 26 mars 2003.

inscrite au Registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 58.783.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Chantal Sartor, employée privée, demeurant à L-4813 Rodange, boîte 13, route de Longwy, 1,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Desenfans, administrateur de sociétés, demeurant à 2175 Goodyear Av., 93003 Ventura C.A. USA,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du Jour:

1.- Transfert du siège social statutaire et administratif à B-1300 Wavre, 1, Chaussée de Louvain, et donc d'adopter pour la société la nationalité Belge de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969.

2.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif à B-1300 Wavre, 1, Chaussée de Louvain, et donc d'adopter pour la société la nationalité Belge de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Sartor, A. Desenfans, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, vol. 141S, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 décembre 2003.

P. Decker.

(084090.3/206/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

**CIPARI S.A., COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.518.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2003

Démission

L'Assemblée Générale acte la démission de Mademoiselle Bérange Relecom en qualité d'Administrateur.

Certifié conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083482.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

**CIPARI S.A., COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.518.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2003

Nomination

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, élit en qualité de:

- Administrateur: Chevalier Marc-Yves Blanpain

pour un mandat qui expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Certifié conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083480.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ALPHA TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare, Bâtiment MGM.

R. C. Luxembourg B 76.688.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 16 décembre 2003.

Signature.

(083524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

BLUBAY TRADEMARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 87.811.

Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 11 juillet 2002

Le Conseil nomme Monsieur Thierry Holoffe, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083496.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

WEST AIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.
R. C. Luxembourg B 83.004.

Suite du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2003

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du conseil d'administration et explication du bilan fait par M. Berglund Goran.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes pertes et profits sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte pertes et profits.

6) Par votes spéciaux, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083528.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

HILBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.
R. C. Luxembourg B 60.380.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 30 novembre 2003

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 30 novembre 2003, que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de six (6) ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2009.

Sont donc reconduits pour une durée de six (6) ans les administrateurs suivants:

a) Monsieur Fernand Hilbert, entrepreneur de construction, né à Luxembourg, le 6 octobre 1965, demeurant à L-8365, demeurant à L-8368 Hagen, 1, op der Barriaer, administrateur-délégué;

b) Madame Nelly Meyers, indépendante, née à Luxembourg, le 15 janvier 1966, demeurant à L-8368 Hagen, 1, op der Barriaer;

c) Madame Léontine Leyder, retraitée, née à Mersch, le 4 avril 1935, veuve de Monsieur Paul Hilbert, demeurant à L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

Est reconduite à son poste de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans:

La société LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 25.797.

Hagen, le 30 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société HILBERT S.A.

F. Hilbert

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083603.3/503/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

LORFLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 49.582.

*Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue à Foetz, le 9 octobre 2003 à 10.00 heures**Extrait des résolutions*

1. Il est décidé de transférer le siège social actuel à l'intérieur de la commune de Mondercange et ce avec effet immédiat:

La nouvelle adresse sera: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 octobre 2003.

Le conseil d'administration

R. Gelebiowski

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083534.3/725/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

NEWBUSINESS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des 3 Cantons.

R. C. Luxembourg B 58.195.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(083548.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SMART, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 47.246.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03201, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083572.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ANGEWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.323.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 28 juin 2000 que:

- ELPERS & CO REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège à 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été élu comme commissaire aux comptes en remplacement de VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083664.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

RM INVESTING SCI, Société Civile Immobilière.
Gesellschaftssitz: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.
H. R. Diekirch E 204.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend drei, den neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtssitze zu Echternach.

Sind erschienen:

Herr Rainer Marx, techn. Diplom-Betriebswirt, und seine Ehegattin Dame Sabine Marx geb. Gaffrey, Hausfrau, beisammen wohnhaft in D-54329 Konz, Im Weerberg 11,

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Familiengesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1.- Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche den Bestimmungen der Artikel 1832 und folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2.- Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Verwaltung, die Vermietung und die Verwertung von Immobilien und Grundstücken unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen.

Art. 3.- Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet RM INVESTING SCI, Société Civile Immobilière.

Art. 4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5.- Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6.- Das Gesellschaftskapital beträgt zweitausend fünfhundert Euro (€ 2.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-).

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Rainer Marx, vorbenannt, fünfzig Anteile	50
2.- Dame Sabine Marx geb. Gaffrey, vorbenannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Das Gesellschaftskapital wurde ganz in bar von den Gesellschaftern in die Kasse der Gesellschaft eingezahlt.

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7.- Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, so wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8.- Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von vier (4) Monaten vom Tode an eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9.- Die Gesellschaft wird durch einen Geschäftsführer vertreten. Gegenüber Dritten ist die Gesellschaft rechtsgültig durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Art. 10.- Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschliessen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter vom Kapital.

Art. 11.- Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäss Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäss den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

Art. 12.- Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter so oft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Freitag im Monat Juni eines jeden Jahres um 8.00 Uhr, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäss Artikel 7 der Satzung zu befinden. Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschliesst mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 13.- Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschliesst.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr 530,- Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Kompargenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.
- 2.- Zum Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt:
Herr Rainer Marx, vorbenannt
Die Gesellschaft wird in jedem Falle rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Marx, S. Gaffrey, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 décembre 2003, vol. 356, fol. 41, case 5. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 12. Dezember 2003.

H. Beck.

(903243.3/201/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 décembre 2003.

BECKER ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée familiale.

Siège social: L-6463 Echternach, 15, rue Maximilien.

R. C. Diekirch B 97.387.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nico dit Ernest Becker, commerçant, demeurant à L-6463 Echternach, 15, rue Maximilien, et son fils
- 2.- Monsieur Alex Becker, commerçant, demeurant à L-6463 Echternach, 15, rue Maximilien.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée familiale, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la pose et la réparation de marquises, fenêtres, portes, vérandas, volets roulants, grilles, de volets anti-vol et de stores extérieurs et intérieurs.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de BECKER ET FILS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Echternach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Nico dit Ernest Becker, demeurant à Echternach, soixante-quinze parts sociales	75
2.- Monsieur Alex Becker, demeurant à Echternach, cinquante parts sociales	50
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le 1^{er} janvier 2004 et finit le 31 décembre 2004.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cent cinquante Euros (€ 850,-).

Les parties déclarent bénéficier de la réduction du droit d'apport en faveur de sociétés familiales conformément à l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour disposer de l'autorisation de faire le commerce, pour une durée indéterminée:

Monsieur Nico dit Ernest Becker, commerçant, demeurant à L-6463 Echternach, 15, rue Maximilien.

2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Alex Becker, commerçant, demeurant à L-6463 Echternach, 15, rue Maximilien.

Pour tout engagement inférieur ou égal à un montant de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500,-) la société est engagée par la signature d'un des deux gérants. Pour tout engagement dépassant ce montant la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

3.- Le siège social de la société est établi à L-6463 Echternach, 15, rue Maximilien.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Becker, A. Becker, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 décembre 2003, vol. 356, fol. 41, case 3. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 décembre 2003.

H. Beck.

(903242.3/201/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 décembre 2003.

SERENDI, SERENDIPITY INTERNATIONAL CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 28, avenue Marguerite Brabant.

R. C. Luxembourg B 73.261.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03406, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

MAZARS

Signature

(084056.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ELVIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9211 Diekirch, 5, place Joseph Bech.

R. C. Diekirch B 97.369.

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Madame Elvire Scholtes, vendeuse, née à Diekirch le 27 octobre 1958, demeurant à L-9353 Bettendorf, 13, rue du Moulin.

Laquelle a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de vêtement et de lingerie.

Elle peut effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ELVIRE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à L-9211 Diekirch, 5, Place Joseph Bech. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Madame Elvire Scholtes, prénommée.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante Madame Elvire Scholtes, vendeuse, demeurant à L-9353 Bettendorf, 13, rue du Moulin. La société est valablement engagée par la signature de la gérante.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents (800) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, états et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Scholtes, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 12 novembre 2003, vol. 612, fol. 54, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 décembre 2003.

F. Unsen.

(903235.3/234/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 décembre 2003.

EX LIBRIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 54.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03467, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

(084039.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

RICHMOND HOLDINGS 2000 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2128 Luxembourg, 221, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 77.861.

Minute of the meeting of the Extraordinary General Assembly held on 8th November at 10.00

In the year two thousand and two, on the 8th November 2002.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RICHMOND HOLDINGS 2000 S.A., having its registered office in L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R.C. Luxembourg, section B number 24.248, incorporated by deed of M^e Edmond Schroeder, notary on the 13th September 2000.

The meeting is presided by WILTON DIRECTORS LIMITED, representing CORPACK INTERNATIONAL LIMITED, Who appointed as secretary Mr Steve Towse, representing RICHMOND INVESTMENTS LIMITED.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies and by the office of the meeting.

2. It appears from the attendance list, that 3,200 shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities.

The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

3. The agenda of the of the meeting is the following:

a. To acknowledge and accept the resignation with immediate effect by Ms Caroline Elisabeth Bannan, residing at 22 Athol Street, Douglas, Isle of Man, of her duties as Director of the Company;

b. To appoint with immediate effect as Director of the Company Mr Lee Ernest Fox, residing at 26 Grosvenor Street, Mayfair, London, W1K 4QW, in replacement of Miss Caroline Bannan;

c., To set the duration of the mandate of Director of RICHMOND HOLDINGS 2000 S.A., for a period which shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2005;

d. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The shareholders acknowledge and accept the resignation with immediate effect by Miss Caroline Elizabeth Bannan, residing at 22 Athol Street, Douglas, Isle of Man, of the duties as a Director.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint with immediate effect as Director of the Company in replacement of Miss Caroline Elizabeth Bannan, Mr Lee Ernest Fox, pre-named.

Mr Lee Ernest Fox has declare in writing to accept the mandate, a copy of which was tabled to the meeting.

Third resolution

The shareholders resolved to set the duration of the mandate of Director of Mr Lee Ernest Fox for a period which shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year of two thousand and five.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the meeting was adjourned.

The minutes having been read to the persons appearing, the said person appearing signed together the present minutes.

For and on behalf of CORPACK INTERNATIONAL LIMITED

WILTON DIRECTORS LIMITED

President

Signatures

For and on behalf of RICHMOND INVESTMENTS LIMITED

S. Towse

Secretary

Suit la traduction française du texte qui précède:*Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 8 novembre à 10.00 heures*

L'an deux mille deux, le 8 novembre 2002,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de RICHMOND HOLDINGS 2000 S.A. qui a son siège social au 22 rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg, Registre de Commerce Luxembourg: section B numéro 24.248, constituée par l'acte de M^e Edmond Schroeder, notaire, le 13 septembre 2000.

La réunion est présidée par WILTON DIRECTORS LIMITED qui représente CORPACK INTERNATIONAL LIMITED

qui a désigné pour secrétaire M. Steve Towse pour représenter RICHMOND INVESTMENTS LIMITED.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président déclare que

1. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de parts que détient chacun d'entre eux figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs ayants droit et par le bureau de l'Assemblée.

2. Il apparaît à l'examen de la liste de présences que 3.200 parts, représentant l'entière du capital statuaire de la Société sont représentées à cette Assemblée Générale Extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été infor-

més au préalable de l'agenda de cette Assemblée Générale Extraordinaire et il a été satisfait à toutes les exigences et formalités requises. L'Assemblée est donc constituée en bonne et due forme et peut délibérer valablement et prendre des décisions sur les points figurant à l'agenda.

3. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

- a. Accuser réception et accepter la démission à effet immédiat de Mme Caroline Elizabeth Bannan, résidant au 22 Athol Street, Douglas, Ile de Man, en tant que Directrice de la Société;
- b. Nommer avec effet immédiat en tant que Directeur de la Société M. Lee Ernest Fox, résidant au 26 Grosvenor Street, Mayfair, Londres W1K 4QW en remplacement de Mme Caroline Bannan;
- c. Fixer la durée du mandat du Directeur de RICHMOND HOLDINGS 2000 S.A. à une période qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2005.
- d. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité.

Première résolution

Les actionnaires accusent réception et acceptent la démission à effet immédiat de Mme Caroline Elizabeth Bannan, résidant au 22 Athol Street, Douglas, Ile de Man, de ses fonctions de Directrice de la Société.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer avec effet immédiat en tant que Directeur de la Société M. Lee Ernest Fox, prénommé, en remplacement de Mme Caroline Elizabeth Bannan.

M. Lee Ernest Fox a déclaré accepter ce mandat, par un écrit dont une copie est produite à l'Assemblée.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de fixer la durée du mandat de Directeur de M. Lee Ernest Fox à une période qui prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra au cours de l'année deux mille cinq.

Comme aucun autre point n'est prévu à l'agenda et que personne ne demande à prendre la parole, l'Assemblée est clôturée.

Après lecture aux personnes présentes des minutes de l'Assemblée, les personnes désignées se présentent et signent le présent rapport.

Au nom et par délégation de CORPACK INTERNATIONAL LIMITED

WILTON DIRECTORS LIMITED

Le Président

Signatures

Au nom et par délégation de RICHMOND INVESTMENTS LIMITED

S. Towse

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03427. – Reçu 22 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(082444.3/000/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

HEMA LUXEMBOURG, Succursale.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.345.

Maison-mère: HEMA-BELGIË B.V.

Siège social: Amsterdam

HEMA-BELGIË B.V. est une société de droit néerlandais, ayant son siège social à De Klencke 6, NL-1083HH Amsterdam (Pays-Bas);

Sa forme est celle d'une «société à responsabilité limitée».

La Société est dirigée par un conseil de gérance composé de quatre gérants:

- Monsieur Ronald Adriaan Van Zetten, Gérant, né le 26 septembre 1962 à Baarn (Pays-Bas), demeurant à NL-1335KR Almere, Maandenweg 60, (Pays-Bas);
- Monsieur Bart Frits Koops, Gérant, né le 16 décembre 1957 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à NL-2106BG Heemstede, Irislaan 12, (Pays-Bas);
- Madame Maria Dina Lambert, Gérant, née le 23 août 1961 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à NL-3628EV Kockengen, Spengen 1, (Pays-Bas);
- Monsieur Jan Cornelis De Planque, Gérant, né le 15 février 1959 à Wageningen (Pays-Bas), demeurant à NL-1405CS Bussum, Prins Mauritslaan 15, (Pays-Bas).

Par décision unanime des gérants de la Société en date du 11 novembre 2003, il a été décidé d'établir une succursale à Luxembourg.

1. La succursale luxembourgeoise sera située à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand-Duché de Luxembourg;

2. La succursale sera dirigée par Madame Nadia Serridj, née le 6 mars 1973 à Metz, demeurant à F-57300 Mondelange, 14, rue Georges Bizet (France);

3. La succursale luxembourgeoise aura pour dénomination: HEMA LUXEMBOURG, SUCCURSALE;

4. La succursale aura pour objet:

a. le commerce de marchandises, la prestation de services, la gestion de, la participation à et l'acquisition de magasins à succursales multiples et d'entreprises prestataires de services, la prestation de services et de tous les actes y afférent directement ou indirectement, ainsi que la participation à et l'acquisition d'autres entreprises commerciales ou industrielles, au sens le plus large du terme;

b. l'acquisition, l'aliénation, l'affectation, l'exploitation, la location et la prise en location de biens immobiliers pour son propre compte ou pour le compte de tiers;

c. la participation à, la gestion de et le financement d'autres entreprises de quelque nature que ce soit;

d. et la mise en oeuvre de toutes les autres opérations en relation avec les objets sociaux susmentionnés.

5. Madame Nadia Serridj est autorisée à:

(i) signer, exécuter et transmettre tous les documents requis ou nécessaires au déroulement des opérations de la succursale; cependant tous les instruments ou documents, y compris, sans limitation aux exemples cités, des chèques, traites et autres effets de commerce portant provision de et/ou impliquant une responsabilité de la part de la succursale de plus de 2.500 euros ou dépassant le dernier montant nommé, requerront la signature du gérant et d'un membre de la direction;

(ii) ouvrir au nom de la succursale tous les comptes nécessaires à la gestion de l'entreprise, dans les conditions fixées par la direction et procéder à des paiements à la charge de ces comptes. La gérante devra signer conjointement avec un membre de la direction pour toute opération sur les comptes de la Succursale d'un montant supérieur à 2.500 euros.

La succursale fonctionnera dans le cadre de son budget annuel. Toute opération hors budget devra être approuvée préalablement par le Conseil de Gérance de la Société.

Toute opération de crédit de la succursale doit être présentée pour accord au Conseil de Gérance de la Société. Le Conseil de Gérance de la Société a seul autorité pour accepter l'opération, la confirmer.

L'accord préalable du Conseil de Gérance de la Société est exigé pour toute opération non habituelle ou exceptionnelle par son ampleur.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour HEMA-BELGIË B.V.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03729. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083085.3/250/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

GARDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 97.435.

STATUTS

L'an deux mille trois, le, vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- David Decormeille, directeur de société, né le 20 janvier 1970 à Montargis/Loiret (France), demeurant à F-18190 Châteauneuf-sur-Cher, 39, rue de Navreau;

2.- Dominique Jouin, directeur de société, né le 19 juillet 1961 à Paris XVII^{ième}/Ile de France (France), demeurant à F-18190 Châteauneuf-sur-Cher, 33-35, rue de Navreau.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: GARDY S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'import-export d'automobiles en relation avec des particuliers et des marchands, et import-export de tous produits, hors matériel militaire et activités connexes ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- David Decormeille, directeur de société, né le 20 janvier 1970 à Montargis/Loiret (France), demeurant à F-18190 Châteauneuf-sur-Cher, 39, rue de Navreau, neuf cent cinquante actions.	950
2.- Dominique Jouin, directeur de société, né le 19 juillet 1961 à Paris XVII ième/Ile de France (France), demeurant à F-18190 Châteauneuf-sur-Cher, 33-35, rue de Navreau, cinquante actions.	50
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- David Decormeille, directeur de société, né le 20 janvier 1970 à Montargis/Loiret (France), demeurant à F-18190 Châteauneuf-sur-Cher, 39, rue de Navreau;

2.- Dominique Jouin, directeur de société, né le 19 juillet 1961 à Paris XVII ième/Ile de France (France), demeurant à F-18190 Châteauneuf-sur-Cher, 33-35, rue de Navreau;

3.- GL CONSULTING S.A. avec siège social à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean Greff, expert-comptable, né le 19 août 1957 à Forbach (France), demeurant à F-67100 Strasbourg, 28, rue du Neufeld.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2003.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Lé conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Decormeille, D. Jouin, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2003, vol. 879, fol. 76, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Suit copie d'annexe:

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

David Decormeille, directeur de société, né le 20 janvier 1970 à Montargis/Loiret (France), demeurant à F-18190 Châteauneuf-sur-Cher, 39, rue de Navreau, Dominique Jouin, directeur de société, né le 19 juillet 1961 à Paris XVII^{ème}/Ile de France (France), demeurant à F-18190 Châteauneuf-sur-Cher, 33-35, rue de Navreau et GL CONSULTING S.A. avec siège social à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt, administrateurs de la société GARDY S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment David Decormeille, préqualifié, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 29 septembre 2003.

Signé: D. Decormeille, D. Jouin, J. Greff, F. Molitor et Simon.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2003, vol. 879, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 5 décembre 2003.

F. Molitor.

(084078.3/223/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SHORT CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue de Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.592.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 24 novembre 2003,

le mandat du Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083810.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

TERRE D'IMAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2003.

TERRE D'IMAGES, S.à r.l.

Signature

(083655.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

LUXEMBOURG ORTHOPAEDIC RESEARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 84.493.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2003.

LUXEMBOURG ORTHOPAEDIC RESEARCH, S.à r.l.

Signature

(083659.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ISKRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 53.335.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2003.

ISKRA S.A.

Signature

(083660.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ALTERNATIVE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.125.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083907.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

WILLBURN CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.518.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

WILLBURN CONSULTING S.A.

Signature

(083662.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

VL-CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 89.053.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

VL-CONCEPT, S.à r.l.

Signature

(083663.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ARCA ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.147.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 28 juin 2000 que:

- ELPERS & CO REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège à 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été élue comme commissaire aux comptes en remplacement de VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., commissaire aux comptes démissionnaire. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083665.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

BEL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.220.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 24 novembre 2003, le mandat du Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083812.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE D'ISOLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.681.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE D'ISOLATION S.A.

Signature

(083666.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

VALMY TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.682.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2003.

VALMY TECHNOLOGIES S.A.

Signature

(083667.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

R.P.E. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 41.652.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2003

Conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuité des activités de la société, malgré une perte cumulée supérieure aux trois-quarts du capital social.

Pour R.P.E. S.A.H.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083612.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SUNNINGDALE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.918.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083715.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SEDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2446 Howald, 49, Ceinture des Rosiers.
R. C. Luxembourg B 66.813.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(083756.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SOFIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 24.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mars 2003

Conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuité des activités de la société, malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

Pour SOFIM S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083614.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TESTUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 36.032.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 août 2003

Conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuité des activités de la société, malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

Pour TESTUN HOLDING S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083615.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

NIEDERVAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 67.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 novembre 2003

Conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuité des activités de la société, malgré une perte cumulée supérieure à la moitié du capital social.

Pour NIEDERVAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083616.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ES-CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.730.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 24 novembre 2003,
le mandat du Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083822.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

DEXIA QUANT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.647.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour DEXIA QUANT

SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(083737.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MEDICAL RESEARCH CONSULTANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clémency, 2C, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 86.363.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(083763.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FAST FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern.
R. C. Luxembourg B 39.302.

Par la présente, le soussigné Marco Zenner, demeurant à L-7465 Nommern, 6, rue de l'Eau, gérant de la société à responsabilité limitée FAST FOOD, avec adresse d'exploitation à L-Bissen, et le siège social, à L-7465 Nommern, 6, rue de l'Eau, renonce avec effet au 31 décembre 2003 à sa fonction de gérant, nommé à l'Assemblée Générale extraordinaire, première résolution de l'acte n° 1085 du 22 décembre 1995, établi devant M^e Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Nommern, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083767.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

UMTT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 94.792.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 4. Dezember 2003

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig:

1. Herr Piet C. Buitendijk, Unternehmer, wohnhaft in Zwijndrecht (NL), geboren in Zwijndrecht (NL), am 27. Oktober 1961 wird mit sofortiger Wirkung als neues Mitglied des Verwaltungsrates benannt.

2. Herr André van de Moosdijk, Unternehmer, wohnhaft in Papendrecht (NL), geboren in Dordrecht (NL), am 19. Juni 1960 wird mit sofortiger Wirkung als neues Mitglied des Verwaltungsrates benannt.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour la société

WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083884.3/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FERODI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 76.047.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(083814.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ES-INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.727.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 24 novembre 2003,

le mandat du Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083826.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

G-EQUITY FIX CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.792.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 24 novembre 2003,

le mandat du Commissaire aux comptes:

COMPAGNIE DE REVISION, réviseur d'entreprises, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083828.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

PANEL CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.233.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 24 novembre 2003,

le mandat du Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083832.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BELU CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue de Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.218.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 24 novembre 2003, le mandat du Commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.
Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083834.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GAMMAFUND CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.223.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 24 novembre 2003, le mandat du Commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.
Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083838.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

LARVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.735.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Birgitta Pettersson, institutrice, demeurant à Stockholm, Suède et de Monsieur Erik Linder-Aronson, administrateur de sociétés, demeurant à Malmö, Suède ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Lars Pettersson, président de sociétés, demeurant à Stockholm, Suède. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AL05744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083901.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

REGENCY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.877.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02724, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour REGENCY ENTERPRISES, S.à r.l.

R. Brand / C. Speeche

Gérant B / Gérant B

(083845.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

UMTT S.A., Aktiengesellschaft.Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 94.792.*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 5. Dezember 2003*

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig:

1. Herr Piet C. Buitendijk, Unternehmer, wohnhaft in Zwijndrecht (NL), geboren in Zwijndrecht (NL), am 27. Oktober 1961 wird mit sofortiger Wirkung zum kaufmännischen Geschäftsführer bestimmt.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour la société

WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083890.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FAS, FIDUCIAIRE ET AGENCE DE SERVICES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 27.241.

Publication Mémorial C numéro 79 - 1988 pages 3725-3727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du jeudi 9 mai 1996

Le bilan au 31 décembre 1995, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03579, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FAS S.A.

Signatures

(083911.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ES-CAPITAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.730.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02810, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(083919.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BLUBAY, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.333.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03430, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(084072.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BLUBAY, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.333.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03428, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(084076.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SFS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03425, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(084083.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SFS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03445, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(084084.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.
